

# La pêche dans le Val-d'Oise en 2022

Fédération du Val d'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 28 rue du Général de Gaulle, 95810 Grisy-les-Plâtres Tél.: 01 30 39 94 56 - www.peche95.fr Facebook: @federationpeche95



## OÙ PÊCHER DANS LE VAL D'OISE ?

Les parcours et étangs réciprocitaires accessibles sans supplément, aux titulaires d'une carte de pêche du Val d'Oise ou réciprocitaire EHGO.

#### 2ème catégorie

Sur le Domaine Public :

• L'Oise et la Seine.

Les étangs Fédéraux :

- Etang du Moulin de Vallière à Santeuil (ouvert toute l'année).
- Etangs de la forêt de carnelle (Petit étang, étang Bleu et Sylphes).
- Etang des Trois Sources à l'Isle Adam.
- Etang du Val de Persan à Persan.

Les étangs réciprocitaires accessibles sans supplément, aux titulaires d'une carte de pêche réciprocitaire EHGO.

AAPPMA «La Goujonnaise»:

- Ile de Loisirs de Cergy.
- Bassins des sources à Boissy-l'Aillerie.
- Etang des Aulnes à Montgeroult.

Les étangs et les parcours non-réciprocitaires.

L'accès à ces derniers est réservé aux porteurs de la carte de l'AAPPMA, pour plus d'information.

contacter l'association.

- Etangs des près sous la ville AAPPMA La Gaule Sarcelloise.
- Le lac du Thillay AAPPMA Le Joyeux Gardon.
- Etangs des petites auges AAPPMA La Gaule de Sagy.

ATTENTION: les parcours de 1 ère catégorie ne sont pas réciprocitaires.

## Réserves de pêche

La liste et la cartographie des réserves de pêche sont disponibles sur le site internet www.peche95.fr

## Quand pêcher

#### Ouvertures générales :

En 2<sup>ème</sup> catégorie : du 1<sup>er</sup>/O1 au 31/12 (toute l'année).

En 1ère catégorie : du 12/03 au 18/09 (en règle générale le deuxième samedi de mars jusqu'au 3ème dimanche de septembre).

#### Ouvertures spécifiques :

Brochet : du 1<sup>er</sup> au 30/01 puis du 30/04 au 31/12 (2<sup>ème</sup> catégorie) (en règle générale du dernier samedi d'avril au dernier dimanche de janvier).

Truite : du 12/03 au 20/09 (1êre catégorie) (en règle générale le deuxième week-end de mars jusqu'au 3ème weekend de septembre).

Black-Bass: du 1er/O1 au 17/O4 puis du 25/O6 au 31/12.

Anguilles Jaunes: du 15/02 au 15/07.

La pêche est autorisée une demi-heure avant le lever du soleil et jusqu'à une demi-heure après son coucher. La pêche de la carpe est autorisée toute la nuit sur certains secteurs de la Seine et de l'Oise, avec des esches végétales.

## Tailles minimales des captures

Les poissons des espèces suivantes doivent être immédiatement remis à l'eau, si leur longueur est inférieure à :

- 0,60 m pour le brochet dans les eaux de 1ère et 2ème catégories.
- 0,40 m pour le sandre dans les eaux de 1ère et 2ème catégories.
- 0.30 m pour le black-bass dans les eaux de 1ère et 2ème catégories.
- 0,23 m pour les truites et les ombles en 1ère et 2ème catégories.
- 0,12 m pour l'anquille jaune. Attention : carnet de capture obligatoire, disponible sur www.peche95.fr
- 0,09 m pour les grenouilles vertes et rousses (attention les autres espèces sont interdites de capture).

### Nombre de prises

Le nombre de truites autorisé par pêcheur est limité à 6 par jour

#### (voir réglement intérieur des associations)

Le nombre de carnassiers (sandres, brochets et black-bass est limité à 3 par jour (dont 2 brochets maximum).

Brochet : remise à l'eau obligatoire en 1ère categorie du 12 mars au 30 avril.



La carte de pêche, à quoi ça sert?

La carte de pêche est obligatoire pour pêcher sur les lots de nos AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) et permet d'obtenir ainsi un droit de parole et de vote lors des Assemblées Générales des Associations.

En prenant une carte de pêche vous participez au financement des missions d'intérêt général des AAPPMA et des fédérations (départementale et nationale) pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

## Pour pêcher toute l'année

CARTE	TARIF	CARACTÉRISTIQUES	RÉCIPROCITÉ VOIR CARTE
Interfédérale EHGO	100 €	Tous modes de pêche autorisés 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie	INCLUSE
Timbre EHGO	35 €	En complément de la carte «personne majeure»	OUI
Personne Majeure	78 €	Tous les modes de pêches autorisés 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie	NON
Personne Mineure	21 €	Jeune de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année Tous modes de pêche autorisés 1 ère et 2 ème catégorie	OFFERTE
Découverte jeune -12 ans	6€	Jeune de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année 1 ligne autorisée Tous modes de pêche autorisés 1 ère et 2ème catégorie	OFFERTE
Découverte femme	35 €	1 ligne autorisée Tous modes de pêche autorisés 1ère et 2ème catégorie	OFFERTE

## Pour pêcher selon vos envies

Carte hebdomadaire	33 €	7 jours consécutifs tous modes de pêche autorisés	OFFERTE
Carte journalière	13 €	Tous modes de pêche autorisés 2 <sup>ème</sup> catégorie	NON

Pour les tarifs des AAPPMA de 1ère catégorie et les autres plans d'eau non réciprocitaires du département se renseigner auprès des associations concernées ou sur le site peche95.fr

## Apprendre à pêcher dans le Val d'Oise



#### Les Ateliers Pêche-Nature :

Ils ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et éco-responsable. La pratique de ce sport nature et détente s'ouvre à tous, nous sommes là pour vous le faire apprécier.

Ecole de pêche Fédérale Tel : 07 66 39 25 56 - 01 30 39 94 56

Le Thillay: M. LEONI Tel: 01 39 88 25 59
Enghien les Bains: M. VIRARD Tel: 06 88 44 33 74
Mériel: M. GODET Tel: 06 03 31 27 76
La Tanchette Neuville: M. BOCHARD Tel: 07 88 48 85 03

## NOUVEAU - Ecole de pêche fédérale

Les samedis au bord de l'eau : s'initier et progresser à la pêche ; connaître les différentes techniques et être autonome au bord de l'eau, de 7 à 17 ans.

Cours particuliers: apprendre ou se perfectionner dans la technique de votre choix, seul, en famille ou entre amis.

Tout public, enfants accompagnés.

### Prestations pour les groupes :

Ecoles.

Centre de Loisirs.

Clubs, CE, IME, EHPAD...

Nous vous proposons différentes animations sur la pêche :

l'environnement et les milieux aquatiques.

### Pour tous renseignements ou réservations :

Contactez la fédération 01 30 39 94 56

federation@pecheurs95.fr



Avec la carte de pêche InterFédérale 2022, pêchez plus loin...

La carte de pêche est disponible sur internet



Où acheter sa carte ?

Vous trouverez sur le site www.peche95.fr la liste des points de vente du département proposant ce service.

## Les AAPPMA du département

#### 1ère catégorie (parcours et étangs salmonicoles non réciprocitaires) :

Le SAUSSERON

La Truite du Sausseron M. ROTRU Tel : 06 10 72 21 20

La VIOSNE

La Truite Ussoise M. DUMESNIL Tel: 06 15 89 12 18

L'AUBETTE DE MAGNY

 La Truite Mouchetée
 M. LEFEVRE
 Tel : 07 71 81 54 97

 La Truite du Vexin
 M. DE MAGNITOT
 Tel : 06 89 88 96 48

 La Truite Amblevilloise
 M. THOMAS de REVOGE
 Tel : 06 14 99 85 70

**I'EPTE** 

L'Arc-en-Ciel de Montreuil M. THEVENET Tel : 06 30 75 31 93

Bray et Lù M. LOSEILLE Tel : 06 83 53 76 16

DOMAINE PUBLIC (Oise et Seine)

L'Hamecon Valdoisien M. COLLIN Tel: 06 09 73 06 71 Persan-Beaumont M. DECOMBAT Tel: 06 61 50 48 99 Le Brocheton du Val d'Oise M. BRETON Tel: 06 08 97 61 16 Tel: 06 03 31 27 76 La Vandoise M. GODET La Gouionnaise M. BOUDINET Tel: 06 79 06 69 48 La Tanchette de Neuville Tel: 06 80 75 34 62 M. GOISIER

**ETANGS** 

 La Gaule de Sagy \*
 M. BALDUZZI
 Tel : 06 81 08 80 47

 La Goujonnaise
 M. BOUDINET
 Tel : 06 87 25 26 68

 La Gaule Sarcelloise \*
 M. GLOU KANH
 Tel : 06 14 80 75 38

 Le Joyeux Gardon du Thillay \*
 M. LEONI
 Tel : 01 39 88 25 59

### \* AAPPMA non réciprocitaires

Les associations non réciprocitaires réservent leurs parcours à leurs adhérents, elles appliquent des tarifs différents et ont souvent une réglementation particulière, les contacter pour tous renseignements complémentaires, en particulier pour les possibilités de cartes journalières.



## Découverte des Milieux Aquatiques



#### NOS MISSIONS

- Protection, défense et restauration des milieux aquatiques.
- Garderie, police de l'eau.
- Promotion et développement du loisir pêche.
- Education à l'environement et sensibilisation aux milieux aquatiques.

VENEZ découvrir les habitants de la rivière et des étangs (les oiseaux, les insectes, les amphibiens, les poissons).

**APPRENEZ** à reconnaitre les plantes aquatiques et celles des berges.

**OBSERVEZ** les intérations entre ces acteurs de la biodiversité (mode de vie, cycle naturel...)





Site internet:

https://www.peche95.fr/

Facebook:

https://www.facebook.com/federationpeche95/

Prochainement sur Instagram et LinkedIn

## LES NUMÉROS UTILES

Garderie Fédérale: Tel: 07 68 90 51 88

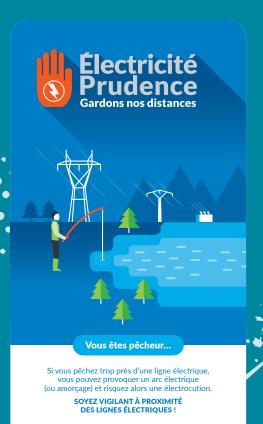
OFB: Tel: 01 30 90 64 85

Police de l'eau : Tel : O1 34 25 25 58

Prudence! La pratique de la pêche peut vous placer à proximité de lignes électriques, en approchant votre canne ou votre fil vous pouvez provoquer un arc électrique.

Respectez les distances de sécurité et les gestes essentiels de prévention.

Pour tout renseignement, contactez la Fédération ou RTE au 01 82 64 36 30 •



## Pêchez ces conseils sans modération

#### MATÉRIELS CONCERNÉS

- Canne à pêche en fibre de carbone
- Ligne de grande longueur
- Canne à pêche ou fil de pêche s'approchant trop près des lignes, même sans contact (par ex.: lancers)

#### **CONSIGNES À RESPECTER**

- Pour connaître les zones à risque, renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.
- Si vous ne connaissez pas la zone de pêche, attendez qu'il fasse jour pour repérer les lieux.
- Évitez de pêcher près des lignes électriques, y compris si vous pêchez en bateau.
- Évitez tout passage avec des cannes à pêche sous les lignes électriques.
- Tenez votre canne en position horizontale lorsque vous êtes obligé de passer sous une ligne électrique.
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.



Enedis et RTE s'engagent auprès de la FNPF



Pour toute information complémentaire, consultez **electricite-prudence.fr** 

En cas de contact avec un ouvrage électrique et pour prévenir tout accident, appelez le numéro d'urgence dépannage au 09 726 750 + les 2 chiffres de votre département.